

DÉCISION D'EXÉCUTION 2011/345/PESC DU CONSEIL**du 16 juin 2011****mettant en œuvre la décision 2011/137/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 31, paragraphe 2,

vu la décision 2011/137/PESC du Conseil du 28 février 2011 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye ⁽¹⁾, et notamment son article 8, paragraphe 2,

considérant qu'en raison de l'évolution de la situation en Libye, il y a lieu de modifier les listes des personnes et entités faisant l'objet des mesures restrictives qui figurent à l'annexe IV de la décision 2011/137/PESC,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

La personne dont le nom figure à l'annexe de la présente décision est retirée des listes figurant à l'annexe IV de la décision 2011/137/PESC.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 16 juin 2011.

*Par le Conseil**Le président*

MARTONYI J.

⁽¹⁾ JO L 58 du 3.3.2011, p. 53.

ANNEXE

Personne visée à l'article 1^{er}

14. ZARTI, Mustafa
